

## Commune de Plaisance

# Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2023

MAIRIE

**PLAISANCE** 

Le 01 septembre 2023

Madame le Maire de PLAISANCE à Messieurs les Adjoints

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

### MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023 à 18 Heures 30

à la salle des fêtes

#### Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

#### **Délibérations**

- ✓ Participation financière exceptionnelle travaux voirie communautaire 2022 : durée d'amortissement (régularisation comptable),
- ✓ Décision Modificative n° 02 : création de crédits.

**Questions diverses** 

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

#### L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **SIX** du mois de **SEPTEMBRE** à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 09

#### Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, PROU, ROUCHON

MM LONGUET, SICOT

Absents excusés: M. de MONTBRON

#### Procuration:

#### Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 juillet 2023.

#### **Délibérations**

- ✓ Participation financière exceptionnelle aux travaux de voirie communautaire 2022 : durée d'amortissement (régularisation comptable).
- ✓ Décision modificative n° 2 (création de crédits).

#### Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour (gel des loyers des logements municipaux). Accord du Conseil.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

## <u>2023-31</u> <u>Participation financière exceptionnelle aux travaux de voirie communautaire 2022 : durée d'amortissement (régularisation comptable).</u>

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune de PLAISANCE a participé en 2022 au fonds de concours voirie de la CCPSP pour un montant de **6593,69€**. Du fait des règles de comptabilité publique, cette participation doit faire l'objet d'un amortissement comptable.

Il est donc nécessaire de délibérer de manière à déterminer la durée d'amortissement, comprise entre 1 et 5 années.

Le montant amortissable annuel sera égal à la valeur à amortir divisée par le nombre d'années retenu.

Une fois la durée d'amortissement déterminée, il faudra ensuite procéder à une modification budgétaire par une création de crédits égale au montant amortissable annuel.

À la vue de la modicité de la somme, Madame le Maire propose une durée d'amortissement égale à 1 an.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette durée.

VOTANTS: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0

#### <u>2023-32 et 33</u> <u>Décision modificative n° 2 (création de crédits)</u>

Conséquence de la délibération précédente, Madame le maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### FONCTIONNEMENT:

1 ONC HOMILIAT :		DEFENSES	NECETIES
615231	Entretien, réparations voiries	-6594.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6594.00	
	TOTAL	0.00	0.00

#### INVESTISSEMENT: DEPENSES RECETTES

28041511 (040)	l (ELD rat : Rian mahiliar matarial		6594.00
(040)	TOTA	L 6594.00	6594.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette décision modificative.

VOTANTS: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0

DEPENSES RECETTES

#### 2023-34 Gel des loyers municipaux

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de geler les loyers des logements municipaux et du local commercial pour une année supplémentaire (1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024).

Cette décision est motivée par le niveau d'inflation atteint cette année, et les difficultés rencontrées par nos locataires.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

VOTANTS: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0

#### **Questions diverses**

- ✓ La Société BORALEX, porteur du projet photovoltaïque aux carrières de PLAISANCE, a présenté l'état d'avancement du dossier. Il a été évoqué principalement l'étude environnementale.
- ✓ M. SICOT évoque les problèmes d'accessibilité PMR du cimetière de Mandacou. Une étude va être menée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

#### <u>Signatures</u>